

À quand la prévention durable des TMS ?

2016 et nous n'avons pas encore réussi à conjurer le fléau des troubles musculosquelettiques (TMS) chez le personnel de soins. Depuis que nous surveillons les données d'accidents et de maladies professionnelles, les TMS, surtout les maux de dos, demeurent le problème numéro un de santé et de sécurité du travail (SST).

En 2013, près de 2 000 préposés aux bénéficiaires et un millier d'infirmières-auxiliaires et d'infirmières ont dû être retirés du travail et indemnisés par la CNESST pour ce type de lésions. Collectivement, nous perdons plus de 170 000 jours de travail et de services directs à la clientèle chaque année. Les coûts d'indemnisation sont en croissance de 5 à 10 % par année, et ce, malgré les dispositions d'assignation temporaire.

Pourtant, le problème est bien documenté. Les situations à risque sont connues : l'assistance aux déplacements des bénéficiaires et les postures contraignantes. Nous connaissons aussi les solutions et les principes de sécurité. La plupart des établissements ont acquis des lève-personnes et des lits électriques. La plupart des préposés, des auxiliaires de santé de services sociaux et des infirmières-auxiliaires ont suivi PDSB lors de leur formation professionnelle. Il semble que ça ne suffise pas.

L'arsenal de la lutte contre les TMS

Certains établissements ont plus de succès parce qu'ils arrivent à se mobiliser pour améliorer leur situation. De la haute direction et des syndicats jusqu'aux travailleurs, la sécurité des personnes devient une valeur partagée et rassembleuse. Elle se traduit par des investissements en temps, en compétences et en argent pour développer et

Certains établissements ont plus de succès parce qu'ils arrivent à se mobiliser pour améliorer leur situation.

Collectivement, nous perdons plus de 170 000 jours de travail et de services directs à la clientèle chaque année.

appliquer un plan d'action. L'objectif est de s'assurer que toutes les mesures nécessaires à la prévention des TMS chez le personnel de soins sont opérationnelles : accès facile aux aides techniques, information de qualité sur l'état et les besoins des patients, travail en équipe et répartition des tâches, formation et suivi sur place, matériel en bonne condition, etc.

L'analyse de risques, l'enquête et l'analyse des événements accidentels, les évaluations ergonomiques des postes de travail et des tâches, les statistiques, les déclarations de situations dangereuses, les inspections préventives font partie de l'arsenal de la lutte contre les TMS.

Cependant, le véritable exploit est de garder l'ensemble des troupes mobilisé, de faire durer les efforts de prévention assez longtemps pour qu'ils rendent tous leurs bénéfices et s'intègrent dans les mœurs organisationnelles. Malheureusement, si les quelques champions de la lutte contre les TMS ne sont plus en position de porter le plan d'action, les plus belles initiatives disparaissent et les meilleures idées prennent le chemin des oubliettes.

La solution : la valeur de prévention doit se répandre rapidement afin qu'il y ait toujours un grand nombre d'intervenants, hauts dirigeants, cadres et travailleurs, qui y adhèrent et l'entretiennent. La ténacité et l'endurance font une différence. Pour faire un parallèle avec le monde de l'athlétisme, la prévention des TMS s'inspire davantage du marathon et de la course à relais que du saut à la perche.

L'ASSTSAS possède toute l'expertise et les outils pour vous accompagner longtemps, très longtemps, aussi longtemps que nécessaire afin de vaincre les TMS. Communiquez avec notre équipe ! ■



Éric Bonneau
coprésident patronal



Guy Laurion
coprésident syndical



Diane Parent
directrice générale
dparent@asstsas.qc.ca